

TVA - PERFECTIONNEMENT



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- **Apprécier** les conditions de déductibilité de la TVA et ses modalités de régularisation ;
- **Appliquer** les règles de TVA relatives aux transactions immobilières ;
- **Différencier** les règles de TVA applicable à un intermédiaire transparent de celles applicables à un intermédiaire opaque ;
- **Calculer** une TVA sur la marge sur la vente de biens d'occasion ;
- **Appréhender** les règles particulières de déduction de la TVA dans les holdings.



CONTENU DE LA FORMATION

Règles de déduction de la TVA :

- Principes généraux de déduction (*généralités, détermination du montant de la taxe déductible, conditions d'exercice du droit à déduction, ...*) ;
- Régularisations des déductions (*régularisation annuelle, régularisation globale, ...*) ;
- Remboursement aux entreprises françaises de la TVA supportée dans un autre Etat de l'UE (*conditions de remboursement, modalités de remboursement, ...*).

Opérations immobilières et TVA :

- Notion d'assujetti à la TVA ;
- Les livraisons de terrains (*distinction entre terrain à bâtir et autres terrains, livraison d'un terrain par un assujetti et par un non assujetti, ...*) ;
- Les livraisons d'immeubles (*distinction entre immeubles neufs et immeubles « anciens », livraison d'un immeuble par un assujetti, ...*) ;
- Transmissions ou apport d'une universalité de biens.

Biens d'occasion, œuvres d'art, objets de collection et d'antiquité et TVA :

- Généralités (*principes, définitions, ...*) ;
- Opérations réalisées par les assujettis-utilisateurs ;
- Opérations réalisées par les assujettis-revendeurs (*généralités, calcul de la marge bénéficiaire, obligations des redevables, ...*) ;
- Dispositions propres aux œuvres d'art ;
- Dispositions propres aux véhicules d'occasion.

Opérations réalisées avec des intermédiaires et TVA :

- Régime applicable aux intermédiaires transparents (*définition, régime d'imposition, ...*) ;
- Régime applicable aux intermédiaires opaques (*définition, régime d'imposition, ...*) ;
- Remboursement de débours pour le compte d'autrui (*conditions de non-imposition à la TVA, cas particuliers, ...*).

Holdings et TVA :

- Assujettissement à la TVA des holdings (*critères généraux d'assujettissement d'une holding, critères spécifiques d'assujettissement aux opérations réalisées par une holding, ...*) ;
- Droit à déduction de la TVA (*principes, calcul du coefficient de déduction, règles applicables aux frais d'acquisition et de cession de filiales, ...*).



Classe virtuelle

7 Heures

(2 x 3,5 heures en classes virtuelles)



PUBLIC VISE

- Experts-comptables, commissaires aux comptes et experts-comptables stagiaires ;
- Chefs de missions et collaborateurs confirmés des cabinets d'expertise-comptable ayant une expérience d'au moins 2 ans.



PREREQUIS

Aucuns.



FORMATEUR

Franck LAMBERT

- **Diplômé d'expertise comptable** depuis 2006 ;
- **Diplômé du DU Expert en Gestion de Patrimoine de l'AUREP** depuis 2019 ;
- **Certificat Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise de l'AUREP** depuis 2020 ;
- Plus de **10 années d'expérience en cabinet d'expertise comptable** sur la région Rhône-Alpes ;
- **Dirigeant fondateur** de la société FORCOGÈS créée en octobre 2009 ;
- Formateur en **fiscalité** et en **gestion de patrimoine**.



MODALITES ET TARIFS

Cette formation est **dispensée en INTRA ou en INTER**. Les **modalités et les délais d'accès** à cette formation ainsi que les **conditions tarifaires** sont disponibles [sur demande](#).

TVA - PERFECTIONNEMENT



PEDAGOGIE ET EVALUATION

Cette formation se déroulera sous forme d'**exposés et d'exemples commentés**. Le contrôle des connaissances se fera **à l'issue de la formation**, par la réalisation en ligne d'un **QCM d'évaluation**.

Les **supports de documentation** (*livrets de cours, supports de présentation, ...*) et les **ressources complémentaires** (*sous forme de vidéos de courte durée, de fiches techniques, ...*) seront mis à disposition des participants sur leur espace de travail personnel « [My Forcogès](#) ».



MODALITES D'ORGANISATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA SESSION EN CLASSE VIRTUELLE

La classe virtuelle se fera grâce à l'**outil de visioconférence ZOOM**, pour une **formation** en mode « **synchrone** » à l'**issue de laquelle** un contrôle des connaissances sera effectué en ligne par la réalisation d'un **QCM d'évaluation**.

Les participants recevront **un email de convocation, dans la semaine précédant** le début de la session en classe virtuelle, **qui comportera, notamment, le lien de connexion** à l'application **ZOOM**.

Ce même lien **sera également mis à disposition** de chaque participants **directement dans leur espace de travail personnel** « [My Forcogès](#) ».



MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU D'ASSISTANCE (PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE) MIS A DISPOSITION DES PARTICIPANTS POUR LA SESSION EN CLASSE VIRTUELLE

Durant la session en classe virtuelle, les participants auront la **possibilité de poser des questions au formateur** (*soit de manière orale s'ils disposent d'un micro sur leur matériel informatique, soit en utilisant le chat de ZOOM via le bouton "discussions"*). Ces questions seront **traitées soit en direct, soit à la fin de la présentation** lors de la partie dédiée aux échanges.

Les participants auront **également la possibilité**, avant et après la formation, de soumettre par mail **leurs questions au formateur** sur franck.lambert@forcoges.com (*délai de réponse maximum de 7 jours*).

Un **guide d'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM**, dans lequel sont expliquées les modalités techniques de connexion et d'utilisation de ce dispositif, sera mis à disposition de chaque participant.

Pour toutes problématiques techniques en lien avec l'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM, les participants pourront **contacter Aline DUPERRON-LAMBERT**, responsable commerciale de FORCOGES, sur formation@forcoges.fr (*délai de réponse maximum de 24 heures*).



Classe virtuelle

7 Heures

(2 x 3,5 heures en classes virtuelles)



INDICATEURS SATISFACTION

(sur l'année 2025)

- Nombre de participants : **Néant**
- Recommandation : **Néant**
- Satisfaction globale : **Néant**
- Pertinence : **Néant**



SITUATIONS DE HANDICAP

Les situations de handicap sont prise en compte afin de trouver les solutions et/ou partenaires adéquates **pour assurer les meilleures conditions d'accueil et de suivi** de l'action de formation. **Selon la nature et l'importance de la situation de handicap**, l'[AGEFIPH](#) locale pourra être contactée pour obtenir des conseils.